



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 02 AVRIL 2019

Présents : MM. FEBVAY - ANDRIEU – BROGNARA – CHUPPE – LETELLIER

Excusés : MM. DA.MATA - PLASSART - MAGGIO

COURRIER

**La commission accuse réception du P.V. N° 33 de la C.R.T.I.S. du 26 MARS 2019.
Remerciements.**

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE d' ECOUEN Stade municipal n°2 Avenue du Maréchal FOCH NNI 95 205 01 02 MM. FEBVAY et ANDRIEU de la C D T I S 95 se sont rendus le vendredi 29 mars 2019 à 10h00, sur les installations du club pour classement du terrain.

VILLE de GROSLAY Stade Serge CUKIER chemin des ROUILLONS NNI 95 288 01 01 MM. FEBVAY, CHUPPE et ANDRIEU de la C D T I S 95 se rendront le lundi 8 avril 2019 à 20h30 sur les installations du club pour classement de l'éclairage.

VILLE de GONESSE Stade Eugene COGNEVAUT rue CLARET NNI 95 – 277 - 01/03 MM. FEBVAY, CHUPPE et ANDRIEU de la C D T I S 95 se rendront le lundi 29 avril 2019 à 20h30 sur les installations du club pour classement de l'éclairage.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Le Président
Christian FEBVAY

Le Secrétaire de Séance
Prosper ANDRIEU